



**Ville de Sainte-Adèle**  
1381, boulevard de Sainte-Adèle  
Sainte-Adèle (Québec) J8B 1A3  
(450) 229-2921

**DEMANDE D'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET  
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS  
PERSONNELS**

Service du greffe et des archives  
Responsable de l'accès à l'information

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels  
(L.R.Q., ch. A-2.1)**

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur
Nom :	Prénom :
Adresse : _____ No civique      Rue      Code postal	
Ville :	
Téléphone – (Résidence) :	Téléphone – (Cellulaire) :
Courriel :	
Compagnie :	
DOCUMENTS DEMANDÉS	

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur

\_\_\_\_\_  
Date

- Faites parvenir le présent formulaire rempli à l'attention du responsable de l'accès :  
**Par la poste** : 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle (Québec), J8B 1A3 ;  
**Par Télécopieur** : 450-229-4179 ;  
**Courriel** : [greffe@ville.sainte-adele.qc.ca](mailto:greffe@ville.sainte-adele.qc.ca)
- Votre demande doit être suffisamment précise pour permettre au responsable de l'accès de repérer le document. **Seules les demandes écrites sont susceptibles d'être entendue en révision devant la commission d'accès à l'information.**
- Les renseignements que vous nous fournissez à la section « **identification du demandeur** » seront traités de façon confidentielle et ne seront communiqués qu'aux seules personnes autorisées à traiter votre demande.
- Si vous avez de la difficulté à identifier le document que vous recherchez, ou si vous voulez obtenir des renseignements concernant la *loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous invitons à communiquer avec le responsable de l'accès aux documents à l'adresse ci-haut mentionnée.
- Des frais de photocopies et de transmission des documents pourraient être exigés. Une lettre de réponse vous précisant le montant réel dû constituera notre facture. Ces frais devront être acquittés avant la transmission des documents. La consultation des documents aux bureaux de la Ville de Sainte-Adèle est toutefois gratuite.